

GR800 – Une Somme d’Espoir

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Organisateur : Association Une Somme d’Espoir – M. Sylvain LELOIR

Dates : Du Samedi 4 Juin 5h au Dimanche 5 Juin 2022 17h

Activités : course à pied, VTT, marche et autres activités libres sur chemins/sentiers

Objectifs :

- Proposer plusieurs défis sportifs dont un défi ultime et unique de dépassement de soi en parcourant la Somme de sa source jusqu’à sa jetée dans la Baie de Somme, soit 227km de Fonsomme (02) à St-Valery-sur-Somme (80) et ce en 36h maximum.
- Aider les enfants malades de notre département à travers le soutien de l’association Les Fées Sourires du CHU d’Amiens



L’évènement GR800 - Une Somme d’Espoir n’est pas une compétition

ARTICLE 2 : REGLEMENT

Le règlement définit les règles de fonctionnement de l’évènement **GR800 - Une Somme d’Espoir**. Le fait de s’inscrire à une catégorie de défis ou aux activités libres entraîne automatiquement l’acceptation totale et sans restriction du présent règlement.

ARTICLE 3 : EPREUVES

- **Défis Running :**
 - ULTIME : 227 km de Fonsomme à St-Valery-sur-Somme
 - *départ samedi 4 Juin 2022 à 5h00*
- **Les activités libres :**
 - TOUT AU LONG DU PARCOURS : marche/course à pied/VTT/activités libres à la rencontre des coureurs/cyclistes
 - EN DEHORS DU PARCOURS : Toute personne peut participer à cet événement en prenant un dossard et en faisant son activité où elle le souhaite.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

4.1 – Méthodes d'inscription :

<https://www.helloasso.com/associations/une-somme-d-espoir/evenements/gr800-retour-aux-sources>

4.2 – Conditions :

- Chaque participant doit être âgé au minimum de 18 ans à la date de participation pour les différents défis de l'évènement. Les activités libres permettant d'accompagner les concurrents sur quelques kilomètres sont ouvertes à tous. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale qui devra être envoyée par mail à unesommedespoir.fr afin de valider définitivement l'inscription.. Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte participant.
- Chaque participant (ou représentant légal pour les participants mineurs) est conscient que les activités proposées par **Une Somme d'Espoir** demandent une préparation physique adéquate et certifie être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer.

4.3 – Tarifs :

ULTIME : 50 euros

LIBRE : prix libre dont l'intégralité sera reversée à l'association.



Tous les bénéfices seront reversés aux associations



4.4 - Déroulement du défi **GR800 - Une Somme d'Espoir :**

Les participants devront suivre cette procédure :

- Inscription en ligne
- Réception du mail de confirmation
- Téléchargement et impression de leur dossard
- Réalisation du défi choisi

4.5 – Bonne conduite :

Chaque participant du **GR800 - Une Somme d'Espoir** s'engage à :

- Respecter toutes les règles de mesures sanitaires en vigueur dans les départements traversés lors de son défi ;
- Respecter le code de la route le cas échéant ;
- Appliquer en tout temps toutes règles de bonne conduite telles que :

- Le respect d'autrui
- Le respect de l'environnement
- Le respect du balisage et de la signalisation
- L'assistance et l'entraide à autrui
- La gratification des bénévoles
- La persévérance et l'écoute de soi
- ...toute autre bonne conduite pour faire de son défi un souvenir mémorable.

ARTICLE 5 - Responsabilités :

5.1 – Assurances :

Les inscrits majeurs participent sous leur entière responsabilité.

Les inscrits mineurs participent sous l'entière responsabilité d'un représentant légal (parent/tuteur).

Chaque personne inscrite à une épreuve de **GR800 - Une Somme d'Espoir** déclare être titulaire :

- d'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages corporels ;
- d'une assurance responsabilité civile le couvrant pour tout dommage qu'il pourrait occasionner lors de sa participation, en cours de validité.

L'organisateur décline toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de la participation à **GR800 - Une Somme d'Espoir**. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour quelques raisons que ce soit, la couverture des risques mentionnés précédemment étant du ressort de chacun.

Chaque participant est considéré en excursion personnelle, il doit respecter les interdictions en vigueur, il doit impérativement être couvert par une assurance « individuelle accident » couvrant la pratique choisie.

L'organisation n'est pas responsable en cas de vol de matériel durant les défis **GR800 – Une Somme d'Espoir**, le repas ou tout autre moment de la journée.

5.2 - Droit à l'image et utilisation d'image :

Chaque participant à **GR800 - Une Somme d'Espoir** autorise l'organisateur à utiliser, faire utiliser, reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée des épreuves et ce sur tout support.

5.3 - CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) :

Les informations personnelles recueillies par **Une Somme d'Espoir** sont enregistrées dans un fichier informatisé, pour gérer les inscriptions des participants. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées uniquement à l'organisateur d'**Une Somme d'Espoir**. Conformément au règlement européen sur la protection des données, chaque participant peut exercer son droit d'accès aux

données le concernant et les faire rectifier en écrivant à : unesommedespoir@gmail.com, délégué à la protection des données.

ARTICLE 6 – SPECIFICITES :

6.1 – Le déroulement des défis

Les participants s'inscrivant à un des défis doivent accepter de se soumettre aux règles suivantes :

- Tenir l'allure imposée dès le départ de l'épreuve et qui est disponible sur le site unesommedespoir.fr
- Respecter les consignes de l'organisation durant l'épreuve
- Rester au maximum en groupe afin de s'entraider, les plus forts épaulent les concurrents en difficulté... Le maître mot est la solidarité.
- L'organisateur pourra demander aux participants de monter dans un véhicule pour se reposer, de prendre un VTT au lieu de courir, d'abandonner...

6.2 – Matériel obligatoire :

Le matériel obligatoire est décrit sur le site Internet www.unesommedespoir.fr. Celui-ci sera mis à jour régulièrement et devra être consulté 15 jours avant l'épreuve par les participants afin d'obtenir la version finale.

6.3 – Remboursement :

En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur, les concurrents seront remboursés des sommes versées pour l'événement **GR800 - Une Somme d'espoir**.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation demandée par le participant pour les activités libres.

En cas d'annulation demandée par un participant d'un des défis « majeurs » pour une circonstance exceptionnelle, le remboursement pourra être effectué. La demande sera analysée par l'organisation. Aucun remboursement ne sera effectué pour toute demande faite après le 01 Juin 2022.

6.4 – L'assistance

Les participants au défi Running seront encadrés par des personnes de l'organisation. De plus, deux véhicules seront en permanence à proximité des défis afin de ravitailler les concurrents mais également intervenir en cas de problème physique ou matériel.

Pour le défi Running, des VTT accompagneront tout du long le défi pour le ravitaillement mais également pour aider un concurrent en difficulté physique.

Un PC course s'occupera de gérer les imprévus et les urgences dont le numéro sera connu de toutes les personnes de l'organisation. Aucun concurrent ne sera laissé seul sans assistance.